

Marché de prestation intellectuelle

MISSION DE CONCEPTION URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGERE ET TECHNIQUE

PROJET DE REHABILITATION DE LA FRICHE « DEGOND »
A LONGUEVILLE (77)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Procédure de passation

Procédure adaptée selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Maître d’Ouvrage

Communauté de Communes du
Provinois
7 Cour des Bénédictins
77160 PROVINS



Maître d’ouvrage délégué

Aménagement 77
10, rue Dajot - BP 34
77004 MELUN



AMÉNAGEMENT 77

MISSION DE CONCEPTION URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGERE ET TECHNIQUE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 - CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. Présentation et historique de l'ancien site industriel Degond à Longueville	3
1.2. Potentiel et enjeux de la réhabilitation de la friche	4
1.3. Objectifs des études à mener	6
1.4. Périmètre de la présente étude	7
ARTICLE 2 - CONTENU DES MISSIONS	7
2.1. Elaboration du diagnostic et analyse du site	7
2.2. Scénarii d'aménagement et programmation	9
2.3. Approfondissement du schéma d'aménagement retenu et élaboration du plan guide (projet immobilier niveau esquisse)	9
ARTICLE 3 - DUREE	11
ARTICLE 4 - MODALITES DE REALISATION	11
4.1. Echanges avec les autres partenaires	11
4.2. Les acteurs et le pilotage du projet	11
4.3. Participation aux réunions	12
4.4. Modalités de livraison des résultats	12

PREAMBULE

Le présent marché a pour objet d'assurer la réalisation des missions de conception urbaine, architecturale, paysagère et technique sur un ancien site industriel aujourd'hui en friche situé sur la commune de Longueville (77). L'équipe sera pluridisciplinaire afin de répondre à la diversité des missions confiées et prendra vraisemblablement la forme d'un groupement.

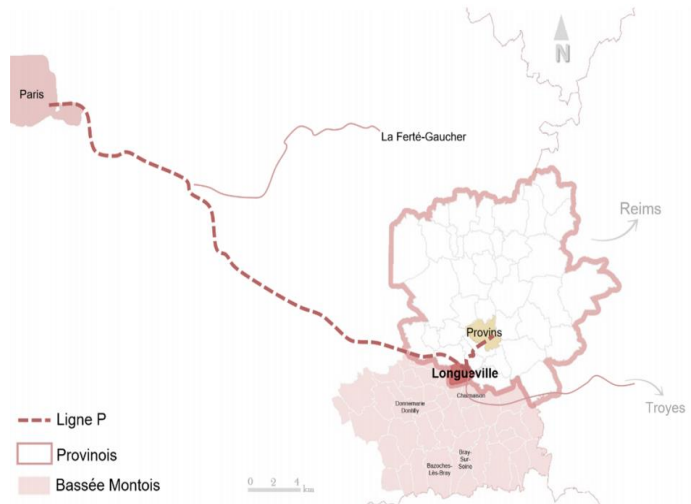
ARTICLE 1 - CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Présentation et historique de l'ancien site industriel Degond à Longueville

Longueville est une commune située dans le canton de Provins, dans l'est seine-et-marnais, à 85 kilomètres de Paris et à 7 kilomètres de Provins. Au sein du Grand Provinois, la commune de 1800 habitants fait partie de la Communauté de Communes du Provinois et constitue une portée d'entrée vers le Bassée-Montois.

Le centre ancien s'est développé à mi-coteau, d'abord le long de la RD 49, au-dessus de la rivière de la Voulzie. L'essentiel des constructions récentes, habitations et activités se sont développées autour de l'usine Degond implantée en 1860 à proximité de la gare SNCF. Cette usine de fabrication de tubes sans soudure a été structurante dans la vie et le développement de la commune.

L'usine familiale Degond a d'abord été rachetée par Desnoyers, puis elle est devenue une filiale du groupe Mueller en 1997. Dans un contexte d'effondrement du marché mondial des tubes en cuivre, et de déclin de l'usine entamé dès les années 1980, le groupe dépose le bilan le 4 mars 2003 et l'usine de Longueville ferme, laissant un site inutilisé d'environ 7 hectares.



Le centre ancien s'est développé à mi-coteau, d'abord le long de la RD 49, au-dessus de la rivière de la Voulzie. L'essentiel des constructions récentes, habitations et activités se sont développées autour de l'usine Degond implantée en 1860 à proximité de la gare SNCF. Cette usine de fabrication de tubes sans soudure a été structurante dans la vie et le développement de la commune.



Lors de la liquidation judiciaire, le site est vendu à un acteur privé sur adjudication en 2006. Face à l'absence de projet porté par le nouvel acquéreur et aux problèmes croissants de sécurité publique liés à l'état de dégradation de certains bâtiments, la commune a décidé en 2017 d'acquérir la partie haute de la friche d'environ 1,1 hectare, inscrite en zone 2AU au PLU, par le biais d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cette dernière a permis de créer une réserve foncière. La phase judiciaire de l'expropriation étant arrivée à son terme, un jugement du tribunal judiciaire a permis d'établir les modalités de cette maîtrise foncière, indispensable pour initier tout projet.



- Périmètre propriété privée (5.9 hectares)
- Périmètre maîtrise foncière publique sous DUP, zone la plus vétuste et dangereuse (1.1 hectare)

1.2. Potentiel et enjeux de la réhabilitation de la friche

Le site est marqué par son architecture industrielle et concentre des enjeux en termes de réhabilitation et destruction de son bâti. Ainsi, c'est d'abord sa trame urbaine en usine-rue qui est remarquable, ainsi que certains éléments de bâtis, palimpsestes du développement progressif de l'usine au cours des XIXe et XXe siècles.



Vue sur l'usine Degond depuis le parking de la gare

Ensuite, le site est attractif de par sa proximité immédiate de la gare de Longueville, qui représente un flux d'environ 1500 voyageurs par jour et qui relie la commune et le Grand Provinois à Paris (gare de l'Est) en 1 heure. Ce pôle gare a déjà fait l'objet d'investissements importants, notamment avec la création d'un parking silo en 2017. Ce pôle de transit cristallise donc des enjeux à l'échelle de la commune et de la communauté de communes.



Parking relais de Longueville créé en 2017



De plus, la commune est un territoire au fort potentiel touristique. D'abord ferroviaire grâce sa rotonde datant du début du XXe siècle classée aux Monuments historiques et à son Musée Vivant du Chemin de Fer. Culturel ensuite, de par sa proximité de la cité médiévale de Provins (environ 1 million de visiteurs par an). Sportif enfin, avec le croisement dans la commune de chemins de randonnée, Longueville étant une porte d'entrée vers la communauté de communes du Bassée-Montois, avec qui elle partage un attrait écotouristique.

En somme, l'enjeu est de rouvrir le site à la ville, en lui permettant de se doter d'une centralité, tout en redevenant une centralité attractive à l'échelle du bassin de vie et du Grand Provinois.

Ainsi, l'aménagement de ce secteur permettrait de :

- **Développer le centre-bourg**, lancer une dynamique de réhabilitation et de production d'un quartier mixte de logements familiaux, d'activités économiques, de commerces et d'équipements, de services ;
- **Animer le centre-bourg**, favoriser l'articulation entre les quartiers du bourg et valoriser la localisation de la commune dans le territoire ;
- **Intégrer le quartier à son environnement physique et humain**, en développant le rapport à la vallée, aux coteaux boisés et aux espaces agricoles et dans un souci de sobriété foncière dans une commune rurale
- **Enclencher une réflexion multilatérale**, intégrant aspects du programme, usages, mobilité, économie et aménités du site ;
- **Répondre aux besoins du territoire** et s'inscrire dans le respect des documents d'urbanisme ;
- **Valoriser un site à l'architecture et à l'histoire particulières** et intéressant du point de vue architectural et paysager.

1.3. Objectifs des études à mener

Considérant la situation stratégique du site, ainsi que l'importance de ses enjeux, la Communauté de Communes du Provinois en lien avec la commune de Longueville a confié un mandat d'études à Aménagement 77, afin de réaliser l'ensemble des études préalables nécessaires à la définition d'une opération d'aménagement.

L'enjeu est désormais de compléter les études existantes par la réalisation d'une campagne d'études pré-opérationnelles avec le souci constant de déterminer, *in fine*, un programme, un plan-guide, un périmètre opérationnel et une procédure d'aménagement.

Le dispositif d'études mené par Aménagement 77 se décompose en 6 parties :

- L'étude d'intégration architecturale, urbanistique, paysagère et technique
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « environnement et développement durable »
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « concertation publique et digitale »
- L'étude de stationnement
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « sites et sols pollués »
- Etude des marchés (résidentiel, développements économique et touristique de proximité)

Cette liste est susceptible d'évoluer selon les besoins mis en évidence à l'avancement de la mission, à l'appréciation du mandant et du mandataire des études.

Le présent marché d'étude de faisabilité urbaine, architecturale, paysagère et technique a pour objet la réalisation d'une mission d'étude permettant d'appréhender l'ensemble du site et de définir, *in fine*, un plan guide prévisionnel d'aménagement de ce secteur.

Le groupement prendra en considération les aspects architecturaux, urbains, techniques, paysagers et règlementaires du site pour réaliser un diagnostic, élaborer plusieurs scénarios d'aménagement et approfondir le scénario retenu en concertation avec les élus afin d'aboutir aux orientations d'aménagement du projet.

Le présent cahier des charges portant sur une mission de conception urbaine, architecturale et paysagère, les candidats devront réunir impérativement les compétences suivantes pour la bonne exécution des missions présentées ci-après :

- Architecte-urbaniste
- Paysagiste
- Programmation
- BET Voirie et Réseaux Divers (VRD)
- Economie et chiffrage en aménagement et urbanisme

La justification de la présence de ces compétences dans l'équipe des candidats devra apparaître de façon claire. Il sera notamment utilisé la présentation de références, de l'expérience des membres de l'équipe-projet et toute qualification et/ou diplôme permettant d'attester de ces compétences.

Du fait du périmètre restreint du site de projet (1.1 hectare) ainsi que par la forte densité du bâti et de sa forte dimension patrimoniale, la compétence en architecture sera particulièrement valorisée. La maîtrise d'ouvrage entend en effet créer les conditions de conception d'un pré-projet immobilier à l'échelle du périmètre de maîtrise foncière publique. Cette compétence en architecture devra donc s'entendre comme la capacité de l'équipe à concevoir un projet immobilier et à y apporter un savoir-faire permettant d'anticiper les contraintes techniques et économiques d'exécution d'un futur chantier de ce type. De même, du fait de la forte contrainte de pollution sur le site et de la nécessaire démolition d'une partie des bâtiments, la maîtrise de ces problématiques et des références similaires seront appréciées.

Si le marché est attribué à un groupement, le mandataire solidaire de ce groupement sera l'architecte-urbaniste.

1.4. Périmètre de la présente étude

Le périmètre de projet correspond au périmètre de la DUP, soit 1,1 hectare. Le reste du foncier de la friche (soit environ 5.9 hectares) n'étant pas maîtrisé par la collectivité, il n'est pas inclus dans le périmètre de projet, mais il correspond à un périmètre de réflexion stratégique. Il sera attendu que le prestataire analyse et requestionne le périmètre stratégique dans son travail sur la partie haute de la friche.

ARTICLE 2 - CONTENU DES MISSIONS

Afin d'assurer la cohérence du projet qui sera élaboré, les missions développées ci-après devront être réalisées en coordination avec l'ensemble des prestataires retenus pour la réalisation des études préalables indiquées ci-dessus.

L'étude réalisée devra aboutir à la réalisation d'un plan guide définissant les axes d'aménagement et programmatiques à retenir en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement. Il conviendra de proposer un traitement architectural, urbanistique et paysager qualitatif, à hauteur des enjeux et ambitions de l'opération, avec une intégration particulière des enjeux architecturaux.

Cette esquisse devra prendre en compte l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration (SDRIF, SCOT, PLU, PLH) et, le cas échéant, émettre des propositions d'ajustements desdits documents, en coordination avec les représentants des collectivités et des mandataires.

Cette mission se décompose en trois étapes :

1. Un diagnostic étayé et une analyse du site ;
2. L'élaboration de scénarii d'orientations d'aménagement ;
3. Un plan guide d'un projet immobilier de niveau Esquisse (ESQ) sur la base du scénario retenu

Le candidat retenu devra prévoir sa présence et un temps de préparation en amont (préparation des supports graphiques et participation aux discussions) lors de 3 réunions de concertation (possiblement à distance).

Dans ce cadre, le prestataire assurera la synthèse des données, y compris celles recueillies par les autres prestataires, dans toutes les étapes de sa mission, le plan guide final devant prendre en compte l'intégralité des problématiques identifiés dans le processus d'études. L'étude VRD devra être un appui technique à l'issue de la réalisation des diagnostics et devra être pleinement intégrée à la définition des scénarios d'aménagement et dans l'approfondissement du schéma retenu. Il constituera ainsi un appui dans le cadre d'une pré-étude de dimensionnement des réseaux et de définition de la trame viaire et sera sollicité pour la réalisation des estimations financières de l'opération. De ce fait, les livrables devront intégrer *in fine* tous les éléments relatifs à l'analyse architecturale, urbanistique, paysagère, VRD et de chiffrage.

2.1. Elaboration du diagnostic et analyse du site

La première étape de la mission consiste en la réalisation d'un diagnostic urbain, sur la base des éléments mis à disposition du prestataire, des échanges avec les différents intervenants, de ses recherches ainsi que ses visites sur site, reportage photographique à l'appui.

Par ailleurs, le prestataire prendra en considération les informations fournies par les études, diagnostics et expertises sollicités dans le cadre du dispositif d'études. Il prendra également en compte les études déjà réalisées sur le site, listées ci-après et qui seront fournies par Aménagement 77 au titulaire :

- Un historique des Etablissements Degond par Caroline Phely, 1999

- Un diagnostic approfondi et une évaluation détaillée des risques sanitaires, par la société APAVE, 2005
- Un diagnostic de la pollution des sols et une étude de faisabilité, par le cabinet IDDEA, 2012
- Compte-rendu de l'intervention de l'ADEME, 2015
- Un travail universitaire de diagnostic architectural par les étudiants de l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-vallée, 2018
- Etude de pollution, un diagnostic structure et un diagnostic amiante, par le cabinet EACM, 2019
- Un travail universitaire de diagnostic et d'étude de pré-programmation par les étudiants de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, 2021

La plupart de ces études étant assez anciennes, il s'agira pour le prestataire de réactualiser et d'approfondir ces thématiques par de nouvelles études.

L'ensemble des thématiques nécessaires à la bonne compréhension du site, de ses enjeux et des éventuelles contraintes devront être finement étudiées avec, entre autres :

Urbain et paysager

- Positionnement du site et les liens (urbains, paysagers, accessibilité, etc.) avec son environnement immédiat ;
- Ruptures urbaines et paysagères ;
- Analyse des franges de l'opération et des continuités et interfaces fonctionnelles
- Insertion urbaine et paysagère, les lignes de force paysagères et les repères urbains ;
- Histoire du site et de ses environs ;
- Intégration des données socio-économiques et du contexte (à l'échelle de l'intercommunalité, du bassin de vie, de la commune) ;
- Servitudes, contraintes et éventuelles nuisances ;
- Analyse de l'offre d'équipements publics, touristiques, etc.

Déplacements et mobilité

- Maillage viaire existant : continuités/discontinuités, liaisons douces, hiérarchisation des voies ;
- Desserte en transports collectifs et de l'accessibilité du site selon les différents modes.

Ce diagnostic sera réalisé en étroite collaboration avec les prestataires en charge des autres études relatives au projet. Il permettra de constituer un document complet faisant état d'une analyse fine du territoire par thématique. *In fine*, le diagnostic devra permettre de mettre en exergue les invariants du projet et les premières orientations d'aménagement.

Ainsi, sur la base des enjeux et des objectifs qui auront été partagés par les partenaires du projet, le prestataire élaborera des orientations d'aménagement. Ces orientations pourront être déclinées à différentes échelles selon différentes thématiques comme :

- Le bâti (programmation et gabarits) ;
- Le paysage : trames verte et bleue ;
- La gestion des eaux et la prise en compte du PPRI ;
- La mobilité ;
- Les espaces publics (programmation et morphologie).

LIVRABLES ATTENDUS

La forme du ou des livrables sera définie avec le prestataire. Il sera élaboré dans l'objectif de mettre à disposition des partenaires et acteurs des documents pédagogiques et clairs, permettant la bonne interprétation et la bonne compréhension des conclusions par tous. Il devra comprendre :

Un rapport de diagnostic thématisé et illustré contenant :

- Des plans et illustrations thématiques représentant les atouts et contraintes du site, les éléments remarquables (notamment les bâtiments de l'ancienne usine), etc.
- Des orientations d'aménagement cartographiées et thématisées

- Illustrations (schémas, croquis, coupes, axonométries, images de référence, etc.) explicitant les orientations d'aménagement
- Un diagnostic et des plans de synthèse des réseaux existants
- Des images de références urbaines, paysagères et architecturales
- Les premières hypothèses de programmation

Un support de présentation et de synthèse du diagnostic et des orientations d'aménagement reprenant :

- Les orientations d'aménagement cartographiées et thématiques
- Les lignes directrices du parti d'aménagement

→ **Durée estimative de la mission : 3 mois**

2.2. Scénarii d'aménagement et programmation

Sur la base du diagnostic préalablement réalisé et des orientations d'aménagement qui en auront été conclues et arbitrées, il est attendu la proposition de deux à trois scénarii d'aménagement.

Ils seront établis au regard des spécificités du site et du projet, et des éventuelles contraintes qui auront été révélées en phase de diagnostic.

Chaque scénario devra être proposé selon des partis-pris distincts, en cohérence avec les attentes et la maîtrise d'ouvrage.

Ils feront l'objet d'une synthèse et d'une analyse multicritère, intégrant toutes les thématiques propres aux opérations d'aménagement (économiques, techniques, calendaires, règlementaires, ...) afin de constituer une aide à la décision.

LIVRABLES ATTENDUS

Pour chaque scénario :

- Des plans de composition et d'orientations générales du projet ;
- Des plans de délimitation des lots constructibles et des espaces publics (voiries, espaces verts) ;
- Un plan de voirie et l'intégration à la trame viaire existante ;
- Un schéma des continuités écologiques ;
- Un schéma de répartition des programmes ;
- Une notice explicative sur le programme, les orientations d'aménagement retenues, les aménagements projetés ;
- Un comparatif des trois scénarii avec une analyse multicritère,
- Un support de présentation / synthèse

→ **Durée estimative de la mission : 2 mois et demi**

2.3. Approfondissement du schéma d'aménagement retenu et élaboration du plan guide (projet immobilier niveau esquisse)

Les échanges avec l'ensemble des partenaires du projet permettront la validation d'un scénario d'aménagement.

Sur cette base, l'ensemble des productions graphiques, textuelles ou chiffrées seront reprises, détaillées et approfondies afin d'aboutir à la formalisation du plan guide de l'opération d'aménagement et la notice correspondante.

Au cours de cette phase, le bureau d'étude VRD du groupement procédera à l'approfondissement du scénario privilégié et des questions relatives aux problématiques techniques. Il réalisera en conséquence une étude de faisabilité technique réseaux et voirie comprenant :

- Conception du projet d'infrastructure avec le schéma de l'Architecte-Urbaniste-Paysagiste ;
- Intégration de toutes les données transmises par le bureau d'étude de trafic, pour l'analyse des besoins d'infrastructure ;
- Propositions sur les modes de déplacement doux (piétons, vélos...) en lien avec l'urbaniste / paysagiste ;
- Rencontre avec tous les partenaires de projet nécessitant validation de leur part ;
- Mise au point des profils en travers de voirie et coordination avec les réseaux ;
- Chiffrage au ratio
- Prédimensionnement et localisation des réseaux à restructurer et de ceux à développer

Le prestataire intégrera également au schéma d'aménagement toutes les conclusions des autres études nécessaires à sa cohérence : circulation, stationnement, analyses de sols, études de marché, etc.

Le schéma d'aménagement fait la synthèse des volontés collectives et de la pensée des concepteurs. C'est un document cadre qui vise à fixer le dimensionnement de principe d'un futur potentiel projet urbain, en établit son identité, en pose les fondements. Il sera réalisé afin qu'il puisse, tout au long des études qui seront ensuite réalisées par un futur aménageur, être le garant des orientations définies dans cette phase d'études préalables. C'est également un outil évolutif qui permettra d'intégrer les futures programmations publiques ou privées sans dénaturer les objectifs communs, et qui récapitule également les interactions avec les quartiers connexes ou les différents modes de déplacement et leurs infrastructures.

Le scénario devra ainsi intégrer :

- Les principes et traitements architecturaux et urbanistiques y compris sur les bâtiments existant qui pourraient être réhabilités ;
- Les principes et traitements paysagers (lignes conductrices et stratégies, exemples d'essences végétales, etc.) ;
- Les principes de :
 - circulation et de séparation des flux,
 - d'accessibilité aux parcelles privées,
 - d'organisation du stationnement, les points de desserte en transports collectifs, ... ;
- Le principe de découpage parcellaire adossé à un volume constructible ;
- Les principes généraux d'aménagement des espaces publics ;
- Les propositions de phasage ;
- Les principes de gestion des eaux pluviales et la compatibilité du projet avec les impératifs et contraintes techniques.
- La conception d'une esquisse d'un projet immobilier déclinant les principes établis.

Le scénario devra intégrer les contraintes liées aux problématiques identifiées par le BET VRD.

LIVRABLES ATTENDUS

Pièces écrites :

- Une note de présentation précisant les orientations proposées
- Un volet architectural et urbanistique présentant les principes d'aménagement, explication du programme.
- Un volet paysager présentant les orientations proposées, la structure paysagère à l'échelle du projet et par secteur, les relations avec les espaces naturels ou remarquables environnants, etc.
- Un volet technique spécifique sur les eaux pluviales et les réseaux comprenant une notice explicative, un prédimensionnement des réseaux et une estimation au ratio des coûts travaux ;
- Un support de présentation et de synthèse.

Documents graphiques :

- Un plan d'orientations générales du projet ;

- un plan-masse (en guise d'exemple de traduction du scénario privilégié) et coupes de principe, ainsi qu'une première déclinaison en plans de niveaux pour apprécier le fonctionnement immobilier de l'ensemble, la gestion potentielle du stationnement et la SHAB/SU pouvant être commercialisée ;
- Plusieurs axonométries visant à illustrer une traduction possible du scénario privilégié ;
- Un plan programme présentant la répartition spatiale prévisionnel du programme et accompagnée d'un tableau de surface ;
- Un plan de voirie et de circulation indiquant les différents modes de transport privilégiés et les zones de stationnements possibles ;
- Une proposition de plan de phasage (si nécessaire) ;
- Un plan des espaces publics paysagers ;
- Des coupes de principe sur les espaces publics paysagers et voiries ;
- Un plan de délimitation des domaines publics et privés ;
- Un plan de superposition du parcellaire cadastral actuel et du projet ;
- Un plan des réseaux existants et projetés ;
- Un Schéma des infrastructures.

→ **Durée estimative de la mission : 2 mois et demi**

ARTICLE 3 - DUREE

La durée de la mission est estimée à 8 mois dont :

- | | |
|--|----------|
| - Phase 1 - diagnostic et orientations d'aménagement : | 3 mois |
| - Phase 2 - scénarii d'aménagement : | 2,5 mois |
| - Phase 3 - plan guide/esquisse immobilière du scénario privilégié : | 2,5 mois |

ARTICLE 4 - MODALITES DE REALISATION

4.1. Echanges avec les autres partenaires

Le travail à mener devra s'opérer sous la forme d'un système itératif d'échanges avec les autres prestataires dans la mise au point du projet, dans chacune des étapes des études. En effet, les rendus devront être ajustés en fonction du travail des autres prestataires et partenaires.

4.2. Les acteurs et le pilotage du projet

La Communauté de Communes du Provinois est le maître d'ouvrage des études. Elle regroupe 39 communes et comptait 34 540 habitants au recensement de 2017. L'aménagement de l'espace communautaire relève de ces compétences.

Aménagement 77 est le maître d'ouvrage délégué. Aménagement 77 est une Société d'Economie Mixte (SEM), accompagnant les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de construction depuis plus de 60 ans, a été mandatée par la Communauté de Communes pour mener les études préalables sur Longueville.

La commune de Longueville est également associée aux réflexions menées sur le périmètre opérationnel.

De plus, d'autres partenaires pourront être associés tels que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, la CCI, la CMA, l'Institut Paris Région, la SNCF, IDF Mobilités, le CAUE 77, etc.

Le pilotage et la gouvernance de l'opération se déclinera par :

- Une réunion de lancement ;
- Des réunions techniques avec le maître d'ouvrage et son mandataire ;
- Des réunions / ateliers thématiques avec des organismes ciblés pour la définition du projet, le pilotage, la coordination et la communication (prévoir un minimum de 6 réunions) ;
- Des instances pour le suivi de l'avancement du projet et les actes décisionnels, qui se réuniront autant que nécessaire :
 - Comité technique : il rassemble les référents techniques et permet de dresser le bilan de l'avancement des études et de valider les documents qui seront transmis au Comité de pilotage.
 - Comité de pilotage : Il assure le suivi de l'étude, débat du contenu des documents et valide chacune des étapes.
 - Le prestataire devra prévoir sa participation à environ 6 réunions de type comités techniques ou pilotage.
 - Le prestataire devra également prévoir sa participation à 3 réunions publiques.

4.3. Participation aux réunions

Le prestataire préparera chaque réunion technique et de pilotage avec le mandataire, afin de produire les documents de travail et les supports pour les participants, servant à présenter l'état d'avancement du projet. Il rédigera également les comptes-rendus afin de suivre l'avancement du projet.

Les prestataires assureront l'animation des réunions aux côtés d'Aménagement 77. Leur rôle est d'éclairer les participants à chaque étape de la démarche. Cela consistera notamment à :

- participer à tous les temps de travail ou de comités divers nécessaires ;
- produire et présenter les différents rendus aux instances ;
- actualiser les différents supports au regard des observations émises par la maîtrise d'ouvrage et/ou son mandataire.

Les réunions induites par les différentes missions listées dans le cahier des charges sont réputées incluses dans l'offre des candidats.

Les candidats sont invités à préciser dans leur réponse s'ils estiment qu'un nombre supérieur de réunions par rapport aux indications au paragraphe 4.2 leur semblent nécessaires pour la bonne réalisation de chacune de ces missions.

4.4. Modalités de livraison des résultats

Chaque étape du projet et / ou élément de mission tels que définis aux cahiers des charges fera l'objet d'une production de dossiers, dont chaque prestataire devra rendre 2 exemplaires papiers pour chaque livrable, ainsi qu'une transmission par voie électronique.

Sur ce dernier les fichiers remis seront au format PDF et aux formats natifs (Word, Excel, Autocad ...).